

DÉCHETS MODE D'EMPLOI



Bac jaune



Sacs, sachets et films plastiques



Barquettes



Pots, boîtes, tubes



Emballages en carton et briques alimentaires



Emballages métalliques



Bouteilles, flacons plastiques



Bac gris



Ordures ménagères



Abribac *



Restes de repas, préparation de repas, produits alimentaires et autres...

* Pour les communes équipées

CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE DANS LE BAC JAUNE



Verre



Sacs d'ordures ménagères



Papiers



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Les dépôts d'ordures ménagères et de déchets encombrants sont interdits autour des colonnes d'apport volontaire

POUR RECYCLER LE PAPIER



Les papiers, journaux, prospectus, enveloppes, catalogues, courriers, livres, cahiers

ATTENTION AUX ERREURS DE TRI



Films d'emballage



Papiers absorbants

POUR RECYCLER LE VERRE



Les emballages en verre : bouteilles, pots et bocaux

ATTENTION AUX ERREURS DE TRI



Ampoules



Pots de fleurs



Vaisselle



Bouchons capsules

POUR RECYCLER VOS TEXTILES USAGÉS



	ARAMON / DOMAZAN	LES ANGLÉS	ROQUEMAURE
HORAIRES	Du lundi au samedi, de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15. Fermeture les dimanches et jours fériés.		
ACCÈS	ACCÈS AUTORISÉ AUX PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS		

DÉCHETS ACCEPTÉS



* DÉCHETS ACCEPTÉS UNIQUEMENT EN DÉCHÈTERIE DE LES ANGLÉS

DÉCHETS INTERDITS :

Ordures ménagères, médicaments, pneus, bouteilles de gaz, déchets d'activités de soins (seringues,...), cadavres d'animaux, carcasses et pièces de voiture, munitions, cuves à fioul...

ENCOMBRANTS

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

SMICTOM
RHÔNE - GARRIGUES

LVD Environnement
Préserver & valoriser l'essentiel

Une collecte gratuite des déchets encombrants est organisée sur rendez-vous devant votre domicile.

(canapés, armoires, vélos, gros électroménager, literie, portes et fenêtres,...)

**Vous êtes autorisés à 2 encombrants
maximum par dépôt.**

**Contactez le 04 32 62 85 11
pour prendre rendez-vous**

Un opérateur confirmera le jour et l'heure d'enlèvement. Les encombrants devront être sortis sur la voie publique.
Service réservé aux particuliers n'ayant pas la possibilité de transporter leurs déchets encombrants dans les déchèteries.

ENCOMBRANTS INTERDITS :

Carcasses de véhicules, pneus, jantes, munitions, déchets végétaux, terre, amiante et dérivés, déchets ménagers dangereux, ordures ménagères, cuves à fioul, chaudières, déchets de professionnels, animaux, tous types de carburants, bouteilles de gaz...



N'oubliez pas !

**Pour une
collecte
efficace**

Pensez à sortir vos
bacs ou sacs **la veille au
soir** et à les rentrer dès
la collecte effectuée.

N'oubliez pas de
présenter vos bacs à la
collecte
**poignées tournées vers
la chaussée.**

Si par temps de mistral,
vous trouvez votre bac
à terre, c'est que les
agents de collectes
les ont couchés
volontairement par
souti de sécurité.

Si vos bacs sont trop
petits, trop grands, volés
ou cassés, vous pouvez
faire une demande via
nos **formulaire sur notre
site internet** ils seront
adaptés à vos besoins,
remplacés ou réparés
sans surcoût (compris
dans la TEOM)...

Pensez à laver vos
bacs régulièrement.